

APRÈS LE FEU



REBOISER OU LAISSER FAIRE LA NATURE

Une autre alternative consiste à recéper les taillis de chênes. On intervient sur les souches toujours vivantes des chênes par exemple pour favoriser les rejets. Ces brins souvent vigoureux sont alors sélectionnés pour favoriser leurs développements en hauteur.



À RETENIR

Bien que la végétation se renouvelle après un incendie, l'impact du feu perturbe et modifie la diversité de la flore. Des incendies touchant plusieurs fois le même terrain conduisent à un appauvrissement de la biodiversité directement lié à l'érosion des sols. Les mesures de RTI (restauration des terrains incendiés) concourent à limiter ces perturbations.

L'APRÈS FEU

Les conséquences d'un incendie sont nombreuses : paysages, flore et faune ravagés, destruction d'habitats, risque de chute de blocs, érosion des sols... Des impacts qui requièrent des travaux de sécurité et des interventions sur le long terme.. mais certainement pas de reboisements immédiats.



Commentaire sur l'affiche

Après le passage des flammes et selon la taille et la puissance de l'incendie, les dégâts peuvent être conséquents. Paysages forestiers anéantis, écosystèmes ravagés, flore et faune durablement perturbés, infrastructures et activités humaines détruites ou profondément impactées...

L'affiche donne à voir l'importance et la diversité des impacts du feu qui peuvent se prolonger de longues années après l'incendie.



ADCCFFB4



APRÈS LE FEU

Fiche pédagogique

L'intervention dite de restauration des terrains incendiés (RTI) porte sur plusieurs types de travaux

MESURES D'URGENCE

L'ABATTAGE DES ARBRES

S'il n'est pas toujours nécessaire d'abattre tous les arbres calcinés, le tronçonnage s'impose rapidement pour ceux à proximité des maisons et des routes ou des circuits empruntés par des promeneurs ou des vététistes. Branches et troncs peuvent en effet être cassés par le vent et chuter sur le sol.

Pour des raisons paysagères, des secteurs plus vastes peuvent nécessiter le tronçonnage de tous les arbres d'un terrain à forte valeur patrimoniale.

À savoir : les arbres dont seulement 1/3 des houppiers sont calcinés ont une réelle chance de survie après l'incendie.



UN CAS PARTICULIER : LE CHÊNE LIÈGE

Dans les Maures, l'Estérel et les Corbières, les chênes lièges, après l'incendie émettent de nouveaux rameaux depuis des branches. Son écorce faite de liège est un très bon isolant face à la chaleur des flammes.



LA PROTECTION DES SOLS DE L'ÉROSION

Les sols à découvert après l'incendie, sans protection de la végétation entraînent un fort ruissellement avec les pluies de l'automne quand la « saison » des incendies s'achève. Sur les secteurs à forte pente, cet écoulement de l'eau entraîne les particules des couches superficielles du sol (cendre, sables, humus...) autant d'éléments utiles aux végétaux.

Les forestiers installent alors des fascines. Des branchages sont posés en appui de restes de troncs et disposés suivant les courbes du terrain et perpendiculaires à la pente.



REBOISER OU LAISSER FAIRE LA NATURE

Une année ou deux sont nécessaires pour évaluer correctement l'état et la vitalité des peuplements forestiers après l'incendie. La forêt en région méditerranéenne cicatrise si les surfaces détruites ne sont pas de grande ampleur. Les arbres porteurs de graines et celles stockées dans le sol germent naturellement offrant une forte régénération avec de jeunes arbres en nombre.

Cependant, le passage répété des flammes peut conduire à des processus de dégradation de la diversité et de pérennité de la végétation.



La plantation s'envisage donc avec mesure comme par exemple, des îlots de régénération pour favoriser la dispersion d'une essence (5000 m² de pin d'Alep pour compter sur ces futurs semenciers pour produire une nouvelle forêt) ou bien investir un fond de vallon plus frais où des feuillus pourront s'épanouir plus sûrement.